

Appréhender les cas de suspension du contrat de travail et leurs incidences



Public : Acteurs RH – Directeurs – Juristes – Managers – Opérationnels - Responsables paie - Comptables – Chefs de services



Durée : 1 jours (07h)



Pré Requis : Aucun prérequis exigé. Ces formations sont destinées aux personnes confrontés à l'application du droit social au quotidien souhaitant maîtriser son application et ses évolutions.



Objectifs de la formation :

- Connaître les cas de suspension indemnisés
- Connaître les cas de suspension non indemnisés
- Comprendre les obligations de l'employeur en cas de suspension du contrat de travail
- Comprendre les obligations du salarié pendant la suspension



Méthodes et Moyens pédagogiques

- Une formation sur mesure
- Partage des connaissances et des expériences
- Présentation pratique, pragmatique et opérationnelle
- Support pédagogique téléchargeable sous format pdf. Après la formation
- Apprentissage interactif et ludique
- Evaluation des formations par les stagiaire
- Attestation de fin de formation

Appréhender les cas de suspension du contrat de travail et leurs incidences



Modalités

- ↘ Questionnaire avant la formation pour connaître leurs attentes
- ↘ Consultant(e)s sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles.



LES + NMCG

- ↘ Une formation participative
- ↘ Une formation pratique
- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Des interlocuteurs dédiés pour répondre à vos interrogations



Lieu : Salle de formation dans le bureau organisateur



Accessibilité: NMCG est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponibles.



Délais d'accès : Les formations sont programmées tout au long de l'année



Tarif : 1500 €/stagiaires Pour les formations nous à la demande intra-entreprises nous consulter



Contact: Nicolas VINCENT

Mail. vincent@nmcg.fr – Tél.01 70 61 61 61

QUELS SONT LES CAS DE SUSPENSION INDEMNISES ?

- ↳ Les accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles
- ↳ Les arrêts maladie, congés maternité/paternité et adoption
- ↳ Le congé parental d'éducation
- ↳ Le stage de reclassement professionnel
- ↳ L'activité partielle ou congé de reconversion
- ↳ Le congé de conversion
- ↳ Les congés pris dans le cadre de la formation professionnelle continue
- ↳ Les congés pour événements familiaux

QUELS SONT LES CAS DE SUSPENSION NON INDEMNISES ?

- ↳ La mise à pied disciplinaire
- ↳ La mise à pied à titre conservatoire
- ↳ Le congé pour création ou reprise d'entreprise
- ↳ Le congé sans solde
- ↳ Le congé sabbatique
- ↳ Le congé enfant malade
- ↳ Le congé intempéries ou catastrophe naturelle

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR ?

- ↳ La non-fourniture de travail
- ↳ Le maintien du salaire dans certains cas
- ↳ La réintégration du salarié
- ↳ La survie du pouvoir disciplinaire de l'employeur
- ↳ Anticiper, évaluer et éviter les risques contentieux

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DU SALARIE PENDANT LA SUSPENSION ?

- ↳ La survie des obligations de loyauté, de confidentialité et d'exclusivité
- ↳ Le salarié peut-il être contacté par son employeur durant ces périodes ?
- ↳ Le salarié doit-il rendre le matériel mis à sa disposition (y compris sa voiture de fonction) pendant ces périodes ?
- ↳ Les sanctions possibles